

GE 19

- 467 -

RW/DIVERS/940808C
MINISTERE
DES
AFFAIRES ETRANGERES

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Paris, le 8 août 1994.

DIRECTION DES AFFAIRES
AFRICAINES ET MALGACHES

N° 2194 /DAM

- N O T E -

A/S : RWANDA : réunion interministérielle du 8 août 1994.

I - Relations avec les autorités de KIGALI

D'une façon générale, il est essentiel de faire à l'égard des autorités de Kigali, les gestes politiques qui nous permettront d'optimiser le retrait de la zone humanitaire sûre des forces françaises de TURQUOISE.

Il ne doit pas pouvoir nous être reproché de ne pas avoir tout fait pour assurer que ce retrait se déroule dans les meilleures conditions possibles.

A cet égard, les entretiens que notre Ambassadeur à KAMPALA a eus avec le président de la République et le ministre des Affaires Etrangères rwandais à KIGALI le 6 août appellent une action sur trois points :

- L'envoi d'une antenne diplomatique qui serait présentée comme chargée d'étudier la réouverture de l'Ambassade. Les autorités rwandaises ont donné des garanties quant aux moyens de travailler dont elle bénéficierait (sécurité, liberté de circulation, libre disposition des locaux).

Il convient donc de prévoir le départ dans les 48 à 72 heures d'une mission dirigée par un diplomate (M. Jacques COURBIN) disposant d'un chiffre.

- Les autorités de KIGALI ont critiqué notre souhait de confier la sécurité des membres du gouvernement ou officiels qui souhaiteraient se rendre dans la zone humanitaire sûre à la MINUAR et demandent qu'elle soit assurée par la force TURQUOISE.

Le représentant permanent adjoint à New York va recevoir instruction d'adresser une lettre au Président du Conseil de Sécurité et au Secrétaire Général des Nations Unies confirmant que, l'autorité du gouvernement rwandais s'étendant sur l'ensemble du territoire rwandais, y compris la zone humanitaire sûre, nous sommes disposés à prêter

.../...

notre plein concours pour faciliter la venue sur cette partie du territoire rwandais des membres du gouvernement ou d'autres personnalités.

Il sera demandé à New York que cette lettre soit rendue publique.

- Les autorités de KIGALI ayant protesté contre la nomination dans la zone de responsables locaux, il sera précisé qu'il s'agit là d'interlocuteurs provisoires et nous souhaitons que le gouvernement rwandais mette en place rapidement une administration locale qui pourra aider à une reprise de la vie normale dans la zone.

II - DEPLOIEMENT DE LA MINUAR.

Alors que la déflation des effectifs des forces françaises se poursuit (1 compagnie cette semaine), une nouvelle compagnie ghanéenne arrive dans le district de GIKONGORO, portant à 300 le nombre des Ghanéens de la MINUAR présents.

Dans le district de KIBUYE, la relève des effectifs français par la force interafricaine devrait être réalisée en fin de semaine.

A CYANGUGU, l'arrivée des Ethiopiens qui doivent prendre la succession de nos forces n'est pas prévue avant les 22 ou 23 août en raison de l'indisponibilité des avions américains chargés de les transporter.

Une démarche est faite à WASHINGTON et à NEW YORK pour souligner la nécessité de leur déploiement avant la fin du mandat de TURQUOISE, de préférence entre les 15 et 17 août pour prévoir le délai de passation des consignes.

III - AIDE ALIMENTAIRE

La situation alimentaire est préoccupante en zone humanitaire sûre (50 % des besoins satisfaits). La chaîne d'alimentation par le PAM a été interrompue pendant 3 semaines. Des pénuries sont à craindre. Cette situation est d'autant plus inquiétante qu'elle se développe au moment où le départ des forces françaises doit avoir lieu.

Or, à l'instigation des Américains et sans la consultation traditionnelle des représentants occidentaux concernés, le HCR a diffusé une note affirmant que la piste de GOMA n'était plus en état de recevoir les avions transportant l'aide et demandant leur acheminement via ENTEBBE.

Des démarches de protestations sont faites auprès du HCR et auprès des Etats Unis soulignant l'inexactitude de l'information et la nécessité de maintenir un courant d'aide alimentaire vers la zone humanitaire sûre.

Parallèlement, le Cabinet du Ministre délégué à l'Action Humanitaire et aux Droits de l'Homme étudie les moyens de consentir un effort national supplémentaire pour l'acheminement d'une aide alimentaire significative pendant cette période déterminante pour le retrait dans de bonnes conditions des forces françaises./.

JM

Jean-Marc de La SABLIERE